

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DU DOUBS**  
**ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD**  
**CANTON D'AUDINCOURT**  
**COMMUNE DE SELONCOURT**  
**DELIBERATION**  
**DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

<b>DCM20151215.23</b>	<b><u>Séance du 15 décembre 2015 à 18h30</u></b>  L'an <b>deux-mille-quinze</b> du mois de décembre le <b>quinze</b> le Conseil Municipal de la Commune de <b>SELONCOURT</b> s'est réuni en Salle des Mariages, après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.
<b>NOTA</b> Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 16 décembre 2015, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 7 décembre 2015 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
<b><u>Etaient excusés ayant donné procuration</u></b>  <b><u>Etait absent</u></b>	
Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. ..... a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.	

**OBJET : PARTICIPATION DE LA VILLE AU FINANCEMENT DU BAFA (BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR)**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de Madame Charline PEREZ, domiciliée à Dasle, qui sollicite la participation de la commune afin de valider sa formation BAFA.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de participer financièrement à cette formation par le versement d'une somme n'excédant pas le montant plafond de 300 €.

Conformément à la convention de stage, l'animatrice s'engage quant à elle à faire partie d'une équipe d'animation lors des centres de loisirs organisés par la commune, pour une durée de 14 jours ouvrés, dans l'année 2016.

La Commission Jeunesse, réunie le 26 novembre 2015, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, **à/par**.....

- autorise la participation financière de la commune pour la formation au BAFA de Madame Charline PEREZ, dans la limite de 300 €, selon les modalités indiquées dans la convention ;
- autorise le Maire ou son Représentant à signer tout document à intervenir.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2016.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Seloncourt, le 15 décembre 2015

**Le Maire**  
**Daniel BUCHWALDER**